

**COMPTE RENDU DU 23 OCTOBRE 2021**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Excusés** : TOUCHER JM pouvoir donné à Mme RIMET-MEILLE J  
CARRERE D pouvoir donné à LAMBERT A  
GRILLOT O pouvoir donné à JOUANNIN C  
TERPANT V pouvoir donné à MOUNIER-VEHIER A

**Secrétaire de séance** : Josette RIMET-MEILLE

**1/ Proposition de travaux sur la route forestière de la Croix de Mouze au chemin des Plâtres**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 17/09/2021 les élus avaient rejeté la proposition de travaux présentée par l'ONF et avaient demandé :

- Que le projet comporte, pour préserver ce site naturel de toutes nuisances extérieures préjudiciables à l'environnement, à la faune, à la flore, des dispositions pour limiter au maximum l'utilisation de cette voie par des véhicules motorisés (voitures, motos, quads)
- Que des dispositions soient réellement prises pour que le transport de bois ne se fasse pas sur la voie commune n°1 de Bessins
- Que le projet comporte aussi des dispositions pour la lutte contre les incendies de ce vaste domaine forestier.

Ainsi après avoir rencontré l'ONF et les maires concernés par le projet, les demandes de la commune de Bessins ont été intégrées dans le programme de travaux.

Aussi :

- des dispositifs seront mis en place (panneaux, barrières) pour limiter la fréquentation de la forêt par des véhicules motorisés (Voitures, quads...)
- des dispositifs seront également mis en place pour que nos voies communales ne soient pas utilisées pour les transport de bois ne provenant pas de notre commune.
- Concernant la lutte contre l'incendie aucune disposition ne peut entrer dans ce programme.
- 

Les élus sont également informés du coût des travaux pour la commune de Bessins qui est de 1 182€.

Après en avoir débattu, les élus, à la majorité (9 pour-1 abstention, 1 contre), ont accepté le projet qui permettra d'améliorer la desserte pour l'exploitation forestière sur les communes de Chevrières, Murinais, Roybon et Bessins